

PRÉSENTATION
DU CONCOURS

«Au-delà
des lignes»

FRISSON

CONCOURS D'ÉCRITURE
8^{ÈME} ÉDITION 2023

CHIFFRES CLES

- 111 établissements différents participants en 8 éditions
 - 1874 participants sur 7 éditions
- 244 membres du jury cumulés en 7 éditions

8ÈME ÉDITION DU CONCOURS

- Thème d'écriture « Frisson »
- 45 établissements pénitentiaires participants (métropole et Outre-mer)
- Près de 450 participants encadrés par plus d'une cinquantaine d'enseignants
 - 3 catégories : "Débutant", "Intermédiaire" et "Confirmé"
- Une quarantaine de membres du jury : auteurs, journalistes, etc.

LES OBJECTIFS

- (Re)Trouver le plaisir de lire et d'écrire au cours d'ateliers d'écriture
- Echanger sur la place des mots avec des auteurs, journalistes lors d'une rencontre dans votre établissement
 - Se challenger en se faisant plaisir par le biais d'un concours.
 - Un prix sera décerné aux lauréats
 - Partager les mots, au-delà des murs, par la publication d'un recueil regroupant les textes de tous les participants. Celui-ci leur sera remis et diffusé largement aux partenaires du projet

LES JURYS :

10 JURYS ET UNE SÉLECTION EN DEUX ÉTAPES :

- 1) Présélection des finalistes par les jurys régionaux (1 dans chaque DISP)
- 2) Désignation des lauréats par un jury national

CHAQUE JURY EST COMPOSÉ :

- D'auteurs
- De journalistes
- D'un membre de l'Administration pénitentiaire
 - D'un membre de l'Education nationale

RÉTRO-PLANNING :

A partir de septembre 2022 : Ateliers d'écriture

De décembre à fin mars 2023 : Rencontres entre un membre du jury et les participants dans les établissements pénitentiaires

De lundi 13 mars au mercredi 29 mars 2023 : Période de remise des textes & cessions de droit des établissements participants aux DI (aux référents culture et UPR indiqués en annexe 2 du règlement)

Première quinzaine de mai 2023 : Délibérations des jurys régionaux

Fin mai 2023 : Délibérations du jury national

Fin juin 2023 : Remise des prix en région parisienne
(à confirmer)

QUI PEUT PARTICIPER ?

Ouvert à tous, femmes, hommes, mineurs et majeurs, prévenus ou condamnés dans les établissements pénitentiaires d'Outre-mer et de France métropolitaine participants au concours.

Les enseignants détermineront pour chaque participant la catégorie pour concourir : « débutant », « intermédiaire » et « confirmé ».

Pour plus d'informations, voir le règlement 2023

QUELLE RÉCOMPENSE ?

18 LAURÉATS RÉCOMPENSÉS
18 PRIX DÉCERNÉS

Catégorie « Débutant » :

3 prix pour les majeurs et 3 prix pour les mineurs (1er, 2ème, 3ème)

Catégorie « Intermédiaire » :

3 prix pour les majeurs et 3 prix pour les mineurs (1er, 2ème, 3ème)

Catégorie « Confirmé » :

3 prix pour les majeurs et 3 prix pour les mineurs (1er, 2ème, 3ème)

CHAQUE LAURÉAT SE VERRA REMETTRE

UN CHÈQUE CADEAU

POUR DES PRODUITS CULTURELS !